

## SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 1, numéro 1, Juin 2003

### Maintenant Obligatoire !!!

Afin de promouvoir la sécurité nautique et ainsi contrer la hausse d'accidents et de décès sur nos plans d'eau, le gouvernement a adopté une loi obligeant **TOUS** les conducteurs d'une embarcation motorisée à détenir une carte de compétence.

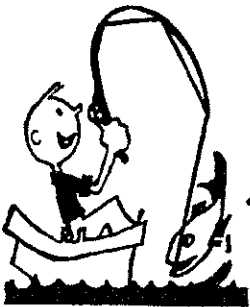
#### POUR LE PRINTEMPS 2003 :

- ↳ Tous les conducteurs d'une embarcation motorisée de **moins de 4 mètres** ;
- ↳ Tous les conducteurs de **moto marine** ;
- ↳ Tous les conducteurs de **20 ans et moins** ;

Devront détenir leur carte de compétence. À partir de 2009, ce seront **tous** les conducteurs d'une embarcation motorisée qui devront s'acquitter de cette obligation.



La Garde Côtière a accrédité plus de 40 établissements pour émettre les cours et la carte. On peut même se le procurer par internet. Pour connaître le répertoire des fournisseurs et plus de détails, consultez le site Web [www.cgc-gcc.gc.ca](http://www.cgc-gcc.gc.ca) ou faites le 1-800-267-6687.



### « Saison de pêche sur le Lac-aux-Sables ! »

La saison de pêche pour la touladi sur notre beau lac débute le 1<sup>e</sup> juillet pour se terminer le 1<sup>e</sup> septembre.